L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 15 JANVIER 1891.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—La partie supérieure de la maison 134 rue Canal, près Carondelet. S'adresser "Weber," 123 rue Royale. 11 janv—8f

ON DEMANDE.

On demande—Filles et garçons pour positions stables sur notre ligne, pour apprendre le télégraphe. Situations garanties. 50 à 75 payés mensuellement. 62 Baronne. 11jan—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alden H. Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,823—Division A.—Attendu que Hattie S. Baker, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alden H. Baker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 janv—6 11 15

Succession de Max Stein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,8[illegible]—Division D—Attendu que William J. Behan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Max Stein, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier
6 janv—6 11 15

Succession de Isaac Blum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 29,590—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Felix Blum, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 janv—6 11 15

Succession de Marc Frederic Monis et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,144.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George H. Andrée, tuteur et comme tel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 janv—10 15 19

Succession de Mme Veuve Lizette Krekeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,818—Division E.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Lizette Krekeler, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 janv—6 11 15

Succession de J. L. Oscar Isnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,306—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Walter Isnard et Arthur Isnard exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 janv—13 18 22

Succession de Gregorio Palisser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,813—Division C.—Attendu que Mme Amelia Berry, femme de Gregorio Palisser, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gregorio Palisser décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 janv—13 18 22

AVIS AUX CREANCIERS

John McGuinness vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,958—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John McGuinness, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 janv—13 18 22

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31 824—Division A—Jules C. Eyrich vs ses Créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules C. Eyrich soit convoquée et tenue par devant George C. Preot, notaire, en cette ville, le LUNDI, 9me jour de février 1891, à 11 heures A. M., dans le but de voter sur son application pour un répit de un, deux et trois ans sans intérêt, et que ses créanciers soient notifiés d'assister à la dite réunion; que la dite réunion et son objet soit publiés et que A. L. Tissot, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures contre le pétitionnaire soient suspendues.

Nlle-Orléans, 5 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
6 jan 6 20—9 fev

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,884—Division — W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la raison sociale de la succession de James McGrath, et la dite raison sociale contre leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de William N. McGrath et de la raison sociale de la succession de James McGrath soit convoquée et tenue pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, commençant le 17 février 1891, à 11 heures A. M. Que A. Bernau, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre la personne de William N. McGrath et contre les biens de la dite raison sociale soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 jan—13 27—fév 17.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31 847—Division A—James Tierney vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire James Tierney soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Octave Hart, notaire, le MERCREDI, 21me jour de janvier 1891, à 11 heures A. M., afin que l'insolvable leur soumette un tableau de ses affaires, et qu'il obtienne sa décharge de toute dette; pour élire un syndic et de prendre en considération toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire James Tierney insolvable, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
8 jan—8 14 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,832—Division E—Geo. M. Stockinger vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des propriétés du pétitionnaire George M. Stockinger soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, le MARDI, 20me jour de janvier 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6jan—6 11 15

Philip Schumann vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,244—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ramos Rivet, syndic provisoire et syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 31,872, Division C.—E. A. Tyler's Son, Louis E. Tyler vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis E. Taylor, faisant des affaires sous le nom et titre de E. A. Tyler's Son, soit, et est par le présent, acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que les créanciers soient convoqués et tenus pardevant F. J. Aleix, notaire, en son bureau, No 137 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 13me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. L. Peytavin, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1891.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10jan—10 28 fev12

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 14 JANVIER—CLASSE No 111
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
2	48	64	58	42	13	72	18	74	10	41	56	61	55

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 14 janvier 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots. Attestée ainsi qu'il suit:

Nous certifions, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 FEVRIER 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de...	100,000 ...	100,000
1 Lot de...	50,000 ...	50,000
1 Lot de...	25,000 ...	25,000
2 Lots de...	10,000 ...	20,000
5 Lots de...	5,000 ...	25,000
25 Lots de...	1,000 ...	25,000
100 Lots de...	500 ...	50,000
200 Lots de...	300 ...	60,000
500 Lots de...	200 ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...	$500, soit...	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de...	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit...	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à....		$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, ils continueront à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que l'Association ait nommé son successeur légal; ils seront signés à l'avenir par son nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et pour éviter [illegible] insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION SPLENDIDE ET RARE

Pour placements sûrs et fructueux.

TRES FORTE VENTE
—DU—
BIEN-FONDS
—DANS LE—
Premier et Sixième Districts.

VENTE PARTICULIEREMENT ATTRAYANTE
—DE—
Résidence et de Magasins par le Shérif Civile

COMPRENANT:

Une résidence à deux étages, No 29, rue Constance.
Cottage élevé, en bois, No 318 rue Magazine.
Cottage simple en bois, No 719 rue Annonciation.
Cottage simple en bois, coin Louisiana Avenue et Laurel.
Cottage double, en bois, Nos 627 et 629, rue Constance.
Cottage double, en bois, Nos 631 et 633, rue Constance.
Cottage simple, en bois, No 635 rue Constance.
Cinq jolis cottages simples, en bois, Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003, rue Magazine.

—ET LES—

Grands et solides magasins
Nos 60, 62 et 64
RUE TCHOUPITOULAS,
S'ouvrant sur la rue du Commerce.

Le tout décrit plus complètement ci-dessous dans le corps de l'annonce.

PLANS EXPOSES A LA BOURSE.

—Dans l'affaire de—
John T. Hardie et autres contre Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,523 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Erato, Gaiennié et Constance, mesurant trente-quatre pieds six pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds onze pouces sur la ligne latérale vers la rue Gaiennié, et s'étend de là à la distance à laquelle elle fait un écart vers la ligne supérieure de vingt neuf pieds six pouces, et s'étend de là à une autre profondeur de seize pieds cinq pouces, la ligne du fond mesurant soixante-quatre pieds, plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, No 29 rue Constance, entre Gaiennié et Erato, contenant un vestibule, deux salons, une salle à manger, une cuisine, six chambres à coucher, appartements de domestiques, etc., et une galerie sur la rue et le trottoir, situés dans le voisinage des écoles, des églises, des chemins de fer urbains et des marchés.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et l'îlet que le lot ci-dessus désigné par le No 3, sur un plan fait par A. Castaing, architecte en date du 9 juin 1879, déposé en l'étude de E. Barnett, ancien notaire, et mesurant (mesure anglaise) trente-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Magazine, sur cent vingt-sept pieds onze pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage élevé, en bois, très solide et admirablement construit, connu comme le No 318 rue Magazine, contenant sept grands appartements bien aérés, un bâtiment de deux étages dans le fond, une grande cour, etc. La maison est en retrait de la rue.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, désigné par le No 5 sur une esquisse faite par J. A. D'Hemécourt, député-voyer de la ville, le 19 octobre 1871, laquelle esquisse est annexée à un acte de dépôt passé par-devant James Fahey, notaire, le 19 octobre 1871, et mesurant, d'après le dit relevé, 32 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, en bois, situé No 719 rue Annonciation dans l'îlet borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux chambres, une salle à manger, une cuisine, avec hangars, etc.

4° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le lot ci-dessus décrit, désigné par le No 12 et mesurant 22 pieds de face à l'avenue Louisiana sur 100 pieds de profondeur à la rue Laurel, formant le coin de ces deux rues.

Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel (dans l'îlet borné par les rues Toledano et Annonciation), contenant un vestibule, une salle à manger, trois chambres à coucher, avec un hangar.

5° Quatre certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Toledano et Magazine et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 3 à 6 inclusivement et mesurant: Les lots Nos 3 et 4, 32 pieds chacun de face à la rue Constance, sur 127 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Constance sur 159 pieds 2 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent:

Premièrement.—Le cottage double en bois portant les Nos 627 et 629 rue Constance, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Toledano, carré d'îlet borné par la rue Magazine; un cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, auvent, etc. Le terrain mesure environ quarante un pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que le précédent et y touchant, ayant corridor, salons, deux chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et auvents. Le terrain mesure cinquante-quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 635 rue Constance, dans le même carré que le précédent, y attenant, ayant corridor, salon, trois chambres à coucher, salle à manger, chambre de domestique, cuisine, auvents. Le terrain mesure vingt-un pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

6° Six certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Camp, Magazine, Amélie et Antonine, désigné par les Nos 1 à 6 inclusivement, et mesurant comme suit: les terrains de 1 à 4 inclusivement se touchant et mesurant chacun trente-trois pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds de profondeur, entre parallèles; le terrain No 1 formant le coin des rues Magazine et Antonine. Le terrain No 5 forme le coin des rues Magazine et Amélie et mesure trente-six pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur du côté du terrain No 4, de cent-vingt pieds, et une profondeur sur la rue Amélie de cent-vingt pieds, quatre pouces et une ligne, et vingt-six pieds deux lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No 6, un terrain [key lot] fait face à la rue Antonine, trente deux pieds; trente-deux pieds, un pouce, une ligne façade rue Amélie, sur une profondeur sur la ligne s'étendant de la rue Antonine à la rue Amélie, et divisant le dit terrain de l'arrière partie des terrains Nos 1 à 5, de cent cinquante huit pieds et trois lignes, sur une profondeur de l'autre côté, le divisant du terrain No 7 de cent cinquante-cinq pieds, quatre pouces et six lignes—mesure américaine.

Les améliorations comprennent les cinq cottages désirables en bois Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003 rue Magazine, et formant les coins des rues Antonine et Amélia, dans le carré d'îlet borné par la rue du Camp, chacun ayant corridor, gaz, neuf chambres. L'étendue de tout le terrain étant d'environ cent soixante-huit pieds de façade rue Magazine, sur environ cent cinquante-deux pieds du côté de chacune des rues Amélia et Antonine, le tout plus ou moins. Voir le plan pour les dimensions de chaque terrain à la Bourse.

7° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, désigné d'après un plan d'Edgard Pilié, architecte, en date du 15 février 1884, et mesurant d'après ce plan, mesure américaines, cinquante-quatre pieds rue Commerce, quarante-neuf de largeur à l'arrière, cinquante-deux de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Poydras; et soixante-un pieds, cinq pouces de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Lafayette.

8° Un certain terrain ou morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que le précédent, et carré borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, désigné par les lettres A, B, C, D, E, K, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 4 janvier 1899, annexé à un acte passé par-devant Jean Ferran ancien notaire, le 15 février 1831, étant un terrain irrégulier mesurant cinquante-trois pieds sept pouces et demi de façade rue Tchoupitoulas, sur une première profondeur sur une ligne le séparant de la propriété de L. M. Mollois, de quatre vingt pieds neuf pouces; de là devenant plus étroit de quatorze pieds six pouces, avec une seconde profondeur de cinquante-deux pieds; de là se joignant à la rue du Commerce, et où le dit terrain mesure quatre pieds sept pouces de façade sur la dite rue; la ligne séparant ce terrain, de l'autre côté de la propriété actuellement ou anciennement à C. Byrne, mesurant de la rue Tchoupitoulas à la rue Commerce, cent trente-quatre pieds sept pouces.

9° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré que le précédent, désigné par le No 1 sur un plan de C. F. Zimpel, voyer, le 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 dans le livre des plans de Jules Mossy, notaire, en cette ville; le dit terrain mesurant vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur soixante-cinq pieds neuf pouces de profondeur du côté adjacent à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur de l'autre côté.

10° Un autre certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré que le précédent, du côté ouest de la rue Commerce, désigné par le No 2 sur un plan de C. F. Zimpel, voyer, en date du 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 bis dans le livre des plans dudit Mossy, notaire; ledit terrain mesurant, au pied anglais, vingt-un pieds un pouce et quatre lignes de façade sur ladite rue Commerce, sur une profondeur de soixante-cinq pieds neuf pouces sur la ligne qui touche à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de l'autre côté.

Les améliorations sur les propriétés décrites en septième, huitième, neuvième et dixième lieu, comprennent les grands et magnifiques magasins admirablement bien construits portant les Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas, ouvrant rue Commerce, occupés par la grande maison d'épiceries en gros de MM. Cameron & Castles. Cette propriété de choix est peut-être la meilleure en ville pour le genre d'affaires qui s'y fait, car c'est la mieux conditionnée au Sud pour épicerie, étant munie de tous les accessoires modernes pour le commerce gros et détail, d'épiceries.

Les bâtisses sont nouvelles et ont été construites avec grands soins. Elles ont l'avantage de posséder des entrées sur deux rues. Telles qu'elles sont actuellement, elles seront toujours occupées par des locataires de premier ordre, à des prix élevés, mais si on le désirait, on pourrait facilement les subdiviser en plusieurs magasins, attendu qu'elles ont été construites en prévision d'une semblable éventualité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
15 déc—15, 22, 29,—Jan 5, 12, 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pelican Insurance Company of New-Orleans vs Stephen Rauville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,485 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et chacunes des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges ou servitudes qui lui appartiennent ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Esplanade, Chartres et Quartier, mesurant au pied anglais, vingt-neuf pieds six pouces deux lignes et demie de face à la rue Decatur (anciennement Levée), sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante-et-onze pieds et six lignes.

Etant la même propriété que le défendant acquit par achat de Mme Josephine Buscall, veuve, etc., par acte pardevant Octave de Armas, notaire, le 22 mars 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 déc—15 22 29—janv 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété près du parc Audubon.

John F. O'Connell vs Albert S. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 31,056. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre dans le sixième district de cette ville, à Burtheville, borné par les rues Live Oak, Calhoun et Laurel et la propriété de Foucher de Circé, maintenant connu comme le City Park; la dite portion de terre étant l'encoignure des rues Calhoun et Laurel et mesure cent quarante quatre pieds sept pouces et sept lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur de et face à la rue Laurel de cent soixante sept pieds six pouces et sept lignes, et cent soixante quatre pieds trois pouces et sept lignes sur la ligne opposée, conformément à un plan annexé à un acte par devant W. J. Castell notaire le 6 mars 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—3 10 14 fev

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha E. Mealey vs Joseph H. Ashby.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 31,797. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situés dans le 5me district de cette ville dans McDonoghville, sur la rive droite du fleuve et étant la moitié du lot désigné par le No 2 de l'Ilet No 13, sur le plan primitif fait par Joseph Pilié, daté le 5 décembre 1832, et déposé au bureau de A. Grivot, ex notaire public en cette ville, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Jackson, sur cent-vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, compris entre le Marché, les rues Jackson, Madison et Jefferson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6jan—6 13 20 27 fev3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Insurance Co. vs. Mme E. M. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,584.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies privilèges et dépendances qui lui appartiennent et désignée par la lettre B, No 158, sur un plan tiré par Arthur de Armas, le 23 mars 1871 et déposé comme plan en l'étude de Théodore Guyol, notaire, pour référence. La dite portion de terre est bornée par les rues [illegible], Dupré ou Cinquième et Upperline est de forme triangulaire et est subdivisée en sept lots d'après le dit plan, et a été achetée par Alex McKee, de la succession de Henry Parish par un acte passé à l'étude de Théodore Guyol le 25 avril 1871. Acquis par Emma Adams par achat de Alexander McKee d'après un acte pardevant Théodore Guyol, notaire, le 5 septembre 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22déc—22 29—5 12 19 24 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Septième District.

Louisiana Homestead Association vs Joseph B. Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,630—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certaines portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situées dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 107, borné par l'avenue Carrollton, les rues Burthe, Short et Troisième, mesurant chacune trente pieds de face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, borné sur le côté le plus rapproché de la rue Troisième par la propriété de M. Williams, et sur le côté le plus près de la rue Short par la propriété des héritiers de H. H. Gogreve, et composées du tout des lots de devant Nos 4 et 5 sur toute la profondeur des dits lots, moins cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
5 jan—5 12 19 26—fev 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs E. O. [illegible] et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,749—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe, (et la rue du fond étant la rue Royale), désigné par le numéro quatre sur un plan de Louis Surgi, le 16me jour d'avril 1847, ayant, au pied américain, vingt-trois pieds quatre lignes de façade rue Bourbon sur une profondeur de cent un pieds sept pouces sur la limite qui le sépare des terrains Nos un, deux et trois et l'autre côté ayant la même profondeur mais se rétrécissant de deux pieds à une distance de cinquante-huit pieds sur la limite inférieure; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ensemble avec cent vingt cinq (125) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions: comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit deux cent dix-neuf dollars, montant du prêt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er mai 1881 et de plus la somme de deux mille deux cent cinquante piastres le montant des contributions sur les dites actions du fonds capital; avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1883, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1884, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1885, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1886, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1887, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1888, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire, et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non encore dû mais payable à terme de neuf mille piastres et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, suivant sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29déc—29—5 12 19 26 31 janv

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée connue comme le No 73 rue St-Antoine.

Joseph Espinache vs Raphael Mason, tuteur, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,455—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Morales, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, et est une partie du lot No 847 de l'îlet No 32, sur un plan fait le 14 septembre 1809, par J. Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de F. de Armas, alors notaire en cette ville, laquelle portion de terre doit être prise à une distance de trente pieds de la rue Morales et mesure trente pieds de face à la rue St-Antoine, sur soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve.

La portion de terre ci-dessus décrite fait partie d'une plus grande portion de terre acquise par la feu Mme Anna Mascaro, comme suit: un tiers indivis comme héritière pour cette portion de son père et de sa mère défunts, d'après un jugement de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 1er juillet 1881 et les deux autres tiers indivis par achat de ses co-héritiers, d'après un acte passé le 1er février 1882 pardevant Oscar Drouet, ancien notaire.

Et la dite propriété appartient maintenant aux défendeurs ci-dessus mentionnés comme derniers et seuls héritiers de leur mère défunte Anna Mascaro.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18déc—15 22 29 jan5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Magazine et Delachaise, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Live Oak et Aline.

James Fahey, tuteur du mineur E. Peter Pochelu vs Joseph Wessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31 624.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième (6me) district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak, Delachaise et Aline, désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, d'après le plan No 52 et mesurant comme suit: le terrain No 5, vingt-huit pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt-huit pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 6 forme l'angle des rues Magazine et Delachaise, et a vingt-sept pieds huit lignes de façade rue Magazine trente-sept pieds un pouce et trois lignes de largeur à l'arrière, cent vingt huit pieds huit pouces et six lignes de profondeur et de façade rue Delachaise, et cent vingt huit pieds et trois pouces de profondeur sur la limite du terrain No 5.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 janv—5 12 19 26—fév 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Maria Gemilla Prats et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,131—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre ou morceau de terrain, située dans le premier district de cette ville carré compris entre les rues Julia, Cypress, Howard et Liberté ayant les dimensions suivantes, savoir: vingt-cinq pieds de façade à la dite rue Liberté, [illegible] de face sur la rue Cypress, soixante-dix-neuf pieds, plus ou moins de profondeur sur la ligne qui s'étend de la rue Liberté vers la rue Howard et cinquante trois pieds quatre pouces, plus ou moins, sur la ligne inférieure s'étendant de la rue Cypress vers la rue Julie. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, lesquelles propriétés sont vendues conjointement avec 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en nantissement et attachées à la dite propriété.

2° Un certain terrain, situé dans le Second District carré compris entre les rues Chartres, Madison, Dumaine et Levée, désigné par le No 2 sur un plan de C. De Armas, voyer, le 19 janvier 1852, et déposé en l'étude de feu [illegible] Doriocourt notaire en cette ville le dit terrain mesure vingt trois pieds [illegible] sur la rue de Chartres [illegible] ensemble avec les bâtisses en brique, trois étages, cuisine et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, passages [illegible] lesquelles propriétés sont vendues avec 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens [illegible] propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Sur la première propriété décrite: Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit la somme de dix mille [illegible] montant de la dette du prêt sur les actions avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er [illegible] novembre 1876, et la somme additionnelle de $3,924 [illegible] le montant des contributions sur les actions du dit capital avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1889, et les frais de cette affaire et la vente et les taxes de l'Etat et de ville dues sur la dite propriété premièrement décrite.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non encore dû mais payable à terme [illegible] des actions [illegible] les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir la somme de $7,488, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens [illegible] et la balance, s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

Sur la propriété deuxièmement décrite.

Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit la somme [illegible] montant de la dette du prêt sur les actions avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1876 [illegible] contribution sur 104 actions du dit capital avec 8 pour cent par an sur $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1889, et les frais de cette affaire et la vente et les taxes de l'Etat dues sur la dite propriété deuxièmement décrite.

L'acquéreur, en outre, assumera le reste de la dette du fonds capital hypothéqué des dites 104 actions qui n'est pas encore dû, mais devient payable sur demande en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir: La somme de sept mille quatre cent quatre-vingt huit dollars, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et des règlements; et le reste s'il en est du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 déc—22 29—janv 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriété améliorée connue comme les Nos 47 et 49 rue Palmyre, entre Roman et Prieur.

J. S. Mitchell vs Mme M. E. Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 29,280—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur, connu comme le carré No vingt-huit; le dit terrain désigné par la lettre D sur le plan de la rue Palmyre, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double portant les numéros municipaux 47 et 49 de la rue Palmyre, et avec tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en dépendent.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de M. J. Cunningham par acte pardevant B. Rouen, notaire, le 4 février 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 jan—7 14 21 28—fév 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Canal et St-Jean, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Douane et St-James.

Très élevée et connue comme la "Boone's Grocery"

Fanny M. Mills, autorisée, vs Mary E. Blandin et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,004—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre située et étant dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane et St-James, fermant le coin des rues Canal et St-John, et mesurant soixante-quatre pieds quatre pouces de façade sur la dite rue Canal sur cent dix pieds de profondeur et de façade rue St-John, entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 jan—13 19 26—fév 2 9 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

D'intérêt pour les petits capitalistes.

MAISON DE RESIDENCE

Dans le Premier District, rues Prytanée et Magazine, rapportant de bons revenus.

Succession de Mlle Emilie Julia Green.

No 31,110—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

Vente à l'encan, à un crédit de longue échéance.

PAR HOEY & O'CONNOR— Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans la susdite affaire, le 3me jour de janvier 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite:

La maison de résidence double à deux étages, en bois, Nos 134 et 136 rue Prytanée, entre Urania et Polymnie, décrite comme suit: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Prytanée, Colisée, Urania et Polymnie; lequel terrain mesure 31 pieds 1 pouce et 5 lignes de façade rue Prytanée, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. La maison touche au coin de la rue Polymnie et fait face aux élégantes demeures de MM. Magruder, Barkley et Agar.

2° La rangée de quatre maisons de résidence en bois, à deux étages, Nos 486, 488 1/2, 490 et 490 1/2 rue Magazine, à l'angle nord est de la rue Orange, décrite comme suit: Un certain terrain ou morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Orange, Race et Constance, et ayant 53 pieds de façade rue Magazine sur 100 pieds de profondeur et de façade rue Orange, entre lignes parallèles, et forme l'angle des deux dernières rues mentionnées ci-dessus, plus ou moins; lequel terrain ou morceau de terre est composé des terrains Nos 11 et 12 sur un plan de B. Buisson, voyer, le 7 décembre 1832.

3° La maison de résidence double à deux étages en bois, Nos 398 et 400 rue Magazine, entre Melpomène et Terpsichore, décrite comme ci après: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Terpsichore, Constance et Melpomène, désigné par le No 4 sur un certain plan de même et d'autres terrains annexé à un acte en partage passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le 30 novembre 1840. Le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de 127 pieds.

4° Une rangée de trois résidences en bois à deux étages, Nos 410, 412 et 414 rue Magazine, entre Melpomène et Terpsichore désigné comme suit: Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Terpsichore, Constance et Melpomène, désignés par les Nos 7 et 8, sur le plan ci-dessus annexé à un acte de partage passé pardevant H. B. Cenas ancien notaire en cette ville, le 30 novembre 1840; lesquels dits lots mesurent chacun 31 pieds 11 1/4 pouces de face à la rue Magazine, sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Toutes ces résidences sont situées dans des plaisants districts de cette ville bien pavée et dans une partie bien déchassée, accès facile au centre des affaires, par plusieurs lignes de chars et touchant des églises et écoles, et est toujours occupé par des familles respectables et riches. Ces propriétés sont vendues sujettes aux conditions des baux qui seront annoncés au moment de la vente ou avant, en s'adressant aux encanteurs.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a à un et deux ans, avec billets portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final et garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de l'année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.
7jan—7 17 24 31 fév7

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE PLUS GRAND ATTRAIT
QUI S'OFFRE
AUX CAPITALISTES!

Un emplacement où sont réunis tous les intérêts des grands marchés de cette ville et du commerce de détail de toute la façade de la rivière.

LE HEADLIGHT

Du Marché Français qui comprend toutes les petites industries concentrées en notre ville, à l'encan à crédit.

Les fameux Magasins Rouges.
Coin des rues Dumaine et Peters.
S'imposant sur toute la Levée.
Vente péremptoire sans limite.

Succession de S. Alexander.
Vente en partage.
No 19 622—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI 31 janvier 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans l'affaire ci-dessus et signé le 24 décembre 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, sur l'emplacement compris entre les rues de la Vieille Levée et le Chemin Public maintenant rue Peters, entre les deux Marchés désigné par la lettre "A" et ayant au pied américain 28 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du Vieux Chemin Public maintenant rue Peters, 48 pieds de profondeur sur la ligne de la rue Dumaine, les deux ci-dessus décrit, et 56 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du Marché, faisant face au Marché aux Légumes, le tout conformément à un plan fait par Edgar Pilié, le 20 novembre 1884, annexé à un acte passé par devant W J. Castell, ancien notaire, le 29 avril 1885.

2° Un autre lot de terre touchant la propriété ci-dessus décrite désigné par le No 2 sur un plan dressé par L. Brinier voyer, en date du 1er décembre 1833, annexé à un acte passé par devant T. De Armas, ancien notaire, le 21 décembre 1833 et aussi désigné par le No 2 sur un plan dressé par Pilié et Murray en date du 13 mars 1846, déposé à l'étude de F. Grima, ancien notaire, et mesurant au pied américain 25 pieds 2 pouces 7 lignes de face à l'ancien Chemin Public maintenant rue Peters, 31 pieds 5 pouces et 1 ligne sur le côté vers la rue Dumaine, 54 pieds de profondeur sur le côté vers la rue St Philippe et 28 pieds 8 pouces de face à la rue Levée.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les deux lots ci-dessus décrits, connus comme les Red Stores Nos Un et Deux et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste en un crédit d'un et deux ans avec billets d'acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contiennent les stipulations usuelles de cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, transfert de police d'assurance, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1891 en sus du prix de leur adjudication et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Paul Dreyfous, notaire.
27 déc—27 28—3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District.

Maisons de résidence, 15 et 17 rue des Marais entre Canal et Douane.

A L'ENCAN.

Lawrence H. Christeson vs Mrs Katie Gilbertson & als.

No 30,774—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement en partage rendu dans la susdite affaire par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, le 9 octobre 1890, et signé le 17 octobre 1890, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci-après décrite:

1° Deux morceaux ou portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Marais, Villeré, Canal et Douane, l'un désigné par le No 4 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Chiapella, ancien notaire, le 2 décembre 1850, et mesurant 18 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue des Marais sur une profondeur de 97 pieds entre lignes parallèles. L'autre morceau ou portion de terre est contigu au dit terrain No 4 à l'arrière, commençant à la distance de 97 pieds de la ligne de la rue des Marais, la ligne inférieure intersecte la ligne supérieure dudit terrain No 4 à une distance de 97 pieds de la ligne de la rue des Marais, et s'étendant dans la direction de la rue de la Douane, 56 pieds, 9 pouces, 2 lignes, plus ou moins, de profondeur, la ligne supérieure duquel est un prolongement de la ligne supérieure du dit terrain No 4; lequel morceau ou portion de terre se trouve annexé à l'arrière des terrains Nos 2 et 10 sur ledit plan susmentionné.

Les améliorations comprennent la maison de résidence à deux étages avec attique, No 13 rue des Marais, ayant 8 chambres, cour pavée, 2 citernes, hydrant, etc.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre A, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer, le 13 septembre 1867, mesurant 19 pieds, 1 pouce de façade rue des Marais, sur une profondeur de 97 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la maison de résidence à deux étages avec attique, No 17 rue des Marais, ayant 8 chambres. Ces splendides maisons de résidence ne sont qu'à 10 minutes de marche du centre de la ville et seront toujours bien louées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de la garantie; les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent comptant, au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant John Bendernagel, notaire.
9déc—17 20 27 janv 3 10 17

Succession de Ernest Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31 905—Division A—Attendu que Paul A. Marchand a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ernest Marchand, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 janv—14 19 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Au No 191 rue Bourbon.

Vendredi, quatre ameublements de chambres à coucher victoria, lits, armoires, bureaux, lavabos, chaises, berceuses, tables, ressorts, matelas, oreillers, traversins, nattes, tapis, miroirs, canapés, etc., etc.

VENDREDI, 16 janvier, à 11 heures A. M. à la résidence No 191 rue Bourbon, près Dumaine, il sera vendu positivement sans réserve et pour régler une succession.

Le contenu de la résidence.
STEPHEN J. DERBES, encanteur.
14 janv—3t

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Jacob Burkhardt.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E—No 31,275.

EN VERTU d'un ordre de vente, signé le 31 décembre par l'Hon. Fred D. King, juge de la cour ci-dessus nommée, et à la requête de l'administration, je procéderai à la vente au local No 297 rue Conti, près Derbigny, pour le compte de la succession ci dessus, JEUDI, le 15 janvier 1891, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles et effets mobiliers pour salon, chambre à coucher et cuisine.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
4 jan—4 10 15

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.

Le cottage en bois, couvert en ardoises, d'un étage et demi, No 546 rue Dauphine.

Le cottage en bois, couvert en ardoises, No 735 rue St-Claude.

Dans l'affaire du Screwmen's Benevolent Association vs. La mineure Cecilia Williams.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE, A des conditions faciles, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 12 rue Carondelet.—SAMEDI, 24 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, jugement rendu le 10 juin 1890 et signé le 14 juin 1890, dossier No 29,957 dans l'affaire du Screwmen's Benevolent Association vs. La mineure Cecilia Williams, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

Le cottage No 735 rue St-Claude.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet No 12, borné par les rues St Claude, anciennement Bons Enfants, Marais, anciennement Morales Feliciana et Clouet, désigné comme le lot No 13 et mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue St Claude sur une profondeur de 117 pieds entre lignes parallèles au pied américain.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois couvert en ardoises, connu comme le No 735 rue St Claude, contenant trois chambres, citerne etc., et se loue $6 50 par mois.

Cottage coin Dauphine et Washington.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville étant le lot No 12 de l'îlet No 164, borné par les rues Dauphine Royale, Papagne et Washington anciennement Poete lequel mesure 31 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de façade à la rue Washington de 73 pieds 1 pouce et 4 lignes, plus ou moins, desquels deux rues il forme l'encoignure.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois couvert en ardoises d'un étage et demi et de dépendance, contenant 5 chambres citerne et hangars et hydrant, et se loue à raison de $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de vente et avec toutes les clauses usuelles, 10 0/0 devant être payé comptant sur les taxes de 1891 devant être assumées par les acquéreurs en sus du prix de leurs enchères.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
21déc—21 28—janv 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements de choix.

Le magasin en briques à trois étages, No 31 rue Décatur, adjacent à la Banque du Peuple.

Résidence en briques à deux étages et attique, No 69 rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon.

Le cottage en bois couvert en ardoises No 116 rue Kerlerec, entre les rues St-Claude et Marais.

Succession de Célestine Génois veuve de Joseph Sonlat du Fossat, décédée.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet—SAMEDI, 31 janvier 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 24 novembre 1890, Dossier No 31 249 pour compte de la succession de Célestine Génois veuve de Joseph Sonlat du Fossat, décédée, il sera vendu à l'enchère publique:

Le magasin en briques 31 rue Decatur.

1° Un certain lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, étant le lot No 2 de l'îlet No 30 borné par les rues Decatur, Chartres, Douane et Bienville, lequel mesure 19 pieds 9 pouces de face à la rue Decatur sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent un magasin en briques bien bâti à trois étages recouvert en ardoises connu comme le No 31 rue Decatur, ayant partout écrans et hydrant, occupé comme le Olive Branch Saloon, et avec un bail jusqu'au 1er octobre 1891 à $40 par mois.

La Résidence en briques à deux étages No 69 rue des Ursulines.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième District de cette ville, étant le lot connu par la lettre "Y" de l'îlet No 58 borné par les rues Ursulines Hôpital Royale et Bourbon, lequel mesure, en mesure américaine, 26 pieds de face à la rue des Ursulines sur une profondeur de 130 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent:

Une résidence en briques à deux étages avec attique et recouverte en ardoises avec une bâtisse en briques à deux étages recouverte en ardoises dans le fond, connue comme le No 69 rue des Ursulines ayant un corridor ou allée et 4 chambres dans la bâtisse principale avec gaz et installations, veranda en fer devant au second étage et 6 chambres dans la bâtisse du fond, grande citerne et hydrant, cour pavée, etc., et rapportant $25 par mois.

Cottage en bois 116 rue Kerlerec.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 381 borné par les rues Kerlerec, Esplanade, St-Claude et Marais, lequel mesure en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 85 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent:

Un cottage en bois recouvert en ardoises, avec une bâtisse en bois recouverte en ardoises dans le fond, ayant en tout 8 chambres et cabinet, aussi des chambres pour laver et pour le bois, le gaz dans la maison principale et en partie dans la bâtisse du fond, grande cour pavée, citerne et hydrant et rapportant $15 par mois.

Les propriétés ci-dessus sont toutes en bon état et réparées, et peuvent être inspectées avec une carte des encanteurs, et les mesures, etc., sont conformément aux plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acheteurs, et la balance à un, et 2 ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et lien de vendeur, l'hypothèque embrasse le "pacte de non alienando", assurances, frais d'avocats et toutes les autres clauses de garanties usuelles. Les divers acheteurs assumeront, en outre de leurs enchères, les taxes de l'année 1891 et feront un dépôt d'argent de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
28 déc—28—jan 4 11 18 25 31

PAR ONORATO & STUART

ANNONCE JUDICIAIRE.

Morceau de terre de valeur dans la paroisse Catahoula.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de E. W. Troegel vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 30,651.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 7 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément à et en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié indivise de l'intérêt de l'insolvable E. W. Troegel, dans et à un certain morceau de terre situé dans la paroisse Catahoula, acquis par l'dit insolvable conjointement avec S. H. Houston des Etats Unis, et décrit comme ci-dessous: La N. E. un quartième du N. E. 1/4 de la section 20, et le S. W. 1/4 du N. E. 1/4 et N. W. 1/4 du S E. 1/4 de la section 21, le tout dans T. 10, N. R. 5. E. 120 49-100 d'acres.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur. La portion à crédit étant garantie par billets de l'acquéreur portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, et pour garantir le paiement de l'assurance, primes et taxes, la propriété devant être assurée et la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur paiera, en sus du prix de l'adjudication les taxes courantes. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 jan—6 10 14 17 24 31—4 7 fév

PERDUE.

Une chienne de chasse, noire, tachetée de blanc au poitrail, âgée de cinq mois, hauts sur pattes, répondant au nom anglais de FAN. Une récompense sera donnée à qui la ramènera au numéro 73 rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine. 30 nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.

Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District, Dossier No 30,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 février 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er décembre 1890—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné par la lettre B d'après un croquis plan fait par Geo. H. Grandjean, le 3 juillet 1887. Lequel lot mesure, d'après le dit croquis plan, 60 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, 81 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, 30 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues St David, St Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Lesquels lots mesurent Nos 1 et 10 chacun 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton, et lesquels dits lots Nos 1 à 10 inclusivement ont 122 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15, 120 pieds de face à la rue St-Pierre sur 123 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur, et le lot No 16 32 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St-Pierre.

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions, comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé.

Actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire.
7 jan—7 10 17 24 31—7 fév

Argenterie, Meubles Antiques, Pendules, Tapis, &c.

Succession de Vve Catherine Skinner, No 31,323.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—VENDREDI 16 janvier 1891, il sera vendu à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 janvier 1891—

Un lot de meubles antiques, secrétaire français, pendule, meubles de salon, tapis, &c., &c.

Aussi—Argenterie et plaqué.

Conditions—Comptant. 7 janv—7 12 16

Terrain rue St-Philippe, terres dans la paroisse St-Tammany et actions.

Succession de Martin Wyse.

Cour Civile de District, dossier No 31,397.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur. —Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 février 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 janvier 1891—

1° Un lot de terre avec toutes améliorations qui en dépendent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues St Philippe Ursulines Prieur et Johnson mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe sur 95 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Propriété dans la paroisse St-Tammany.

2° Toute cette portion de terre connue sous le nom de "Braxton Loyd tract" située dans la paroisse St Tammany, en cet Etat coloriée bleu d'après un plan ou croquis fait par W. J. McCulloch arpenteur, le 26 juin 1869. Laquelle portion de terre se trouve à l'est de la ligne B F d'après le dit croquis plan, et est désignée par les lettres B. C. D. I. J. K. L et B. contenant 390 11/100 acres. La présente propriété se trouve au Chinchuba Creek Greensburg District Section 38 Township 7 ranges sud et est. Etant la même propriété acquise par le défunt de Gabriel Dubos par acte passé pardevant Wm Kennedy, député commis et ex officio notaire le 21 janvier 1881, enregistré dans la paroisse St Tammany, [illegible] folios 45, 46 et 47.

Aussi 10 actions du Peoples Homestead Association de $200 chacune—Série 7.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.
7 janv—7 10 17 24 31 fév 7

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sites pour bâtir de valeur
—A—
Alger, ou cinquième district
100 TERRAINS

Attenant aux ateliers du Southern Pacific Railroad Company et d'autres industries.

Succession de W. L. Palmer.

No 23 158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. E. Robinson encanteur bureau 164 rue de la Commune, SAMEDI, 24 janvier 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 décembre 1890 Dossier No 23 158 pour le compte de la succession ci dessus il sera vendu—

1° Un certain îlet de terre situé dans le Cinquième District de cette ville désigné par le No 42 et borné par les avenues Pacifique et Elmira et les rues Thayer et Peter divisé en vingt cinq lots numérotés de 1 à 25 inclusivement, et mesurant comme suit: Les lots 1 à 8 inclusivement, se touchant et mesurant chacun 29 pieds 3 pouces de façade à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur. Le dit lot No 1 formant le coin de la rue Thayer et de l'avenue Pacifique, et le lot No 9 formant le coin de la rue Thayer et de l'avenue Elmira et mesure 29 pieds 9 pouces de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur et de façade à l'avenue Elmira.

Les lots Nos 10 à 17 inclusivement, se touchent et mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 6 3/4 lignes de face à l'avenue Elmira sur 126 pieds 9 pouces de profondeur. Le dit lot No 17 forme le coin de l'avenue Elmira et de la rue Peter. Le lot No 18 forme le coin de l'avenue Pacifique et de la rue Peter, et mesure 30 pieds 5 pouces et 6 3/4 lignes de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur et façade sur la rue Peter de 123 pieds 9 pouces. Les lots 18 à 25 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 6 3/4 lignes de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur de 122 pieds 9 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

2° Un certain îlet de terre situé dans le cinquième district de cette ville désigné par le No 113 et borné par les avenues Pacifique et Atlantique et les rues Market et Evelina et divisé en 21 lots de 1 à 21 inclusivement lesquels mesurent comme suit: de 1 à 6 inclusivement, mesurant chacun 28 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Atlantique sur 123 pieds 9 pouces de profondeur. Le lot No 1 forme le coin de la rue Evelina et de l'avenue Atlantique. Les lots 7 à 14 inclusivement mesurent chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur le lot No 7 formant le coin de la rue Market et de l'avenue Atlantique.

Le lot No 15 forme le coin de la rue Market et de l'avenue Pacifique et mesure 28 pieds de face à la rue Market sur une profondeur et façade à l'avenue Pacifique de 120 pieds. Les lots 16 à 21 inclusivement mesurent chacun 29 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Pacifique sur 122 pieds 9 pouces de profondeur. Le lot No 21 forme le coin de l'avenue Pacifique et de la rue Evelina le tout plus ou moins entre lignes parallèles.

3° Un certain carré d'îlet situé dans le cinquième district de cette ville désigné par le No 160 et borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Newton et Homer, divisé en 20 terrains et numérotés de 1 à 20 inclusivement, et mesurant comme suit: le terrain No 1 formant le coin de l'avenue Pacifique et de la rue Homer et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Pacifique sur une profondeur et façade rue Homer de 123 pieds 3 pouces. Les terrains de 2 à 9 tous deux compris se touchant tous et mesurant, chacun, 32 pieds 2 pouces de façade avenue Pacifique sur une profondeur de 123 pieds 3 pouces. Le terrain No 10 forme le coin de l'avenue Pacifique et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Pacifique sur une profondeur et façade rue Newton de 123 pieds 3 pouces.

Le terrain No 11 forme le coin de l'avenue Elmire et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Elmire, sur une profondeur et façade rue Newton de 123 pieds 3 pouces. Les terrains de 12 à 19 tous deux compris, se touchent et mesurent, chacun, 32 pieds 2 pouces de façade avenue Elmire, sur une profondeur de 123 pieds 3 pouces. Le terrain No 20 forme le coin de l'avenue Elmire et de la rue Homer, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Elmire, sur une profondeur et façade rue Homer de 123 pieds 3 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

4° Un certain carré d'îlet situé dans le cinquième district de cette ville désigné par le No 176 et borné par les avenues Pacifique et Atlantique, et les rues Newton et Decatur, divisé en 20 terrains de 1 à 20 inclusivement, et mesurant comme suit: le terrain No 1 forme le coin de l'avenue Atlantique et de la rue Newton, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade à l'avenue Atlantique, sur une profondeur de 123 pieds 3 pouces rue Newton. Les terrains de 2 à 9, tous deux compris, se touchent et mesurent chacun 32 pieds 2 pouces de façade avenue Atlantique sur une profondeur de 123 pieds 3 pouces. Le terrain No 10 forme le coin de l'avenue Atlantique et de la rue Decatur, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Atlantique, sur une profondeur et façade rue Decatur de 123 pieds 3 pouces.

Le terrain No 11 forme le coin de l'avenue Pacifique et de la rue Decatur, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Pacifique, sur une profondeur et façade rue Decatur de 123 pieds 3 pouces. Les terrains de 12 à 19, tous deux compris, se touchent et mesurent chacun 32 pieds 2 pouces de façade avenue Pacifique, sur une profondeur de 123 pieds 3 pouces. Le terrain No 20 forme le coin de l'avenue Pacifique et de la rue Newton, et mesure 32 pieds 1 pouce et 5 lignes de façade avenue Pacifique, sur une profondeur et façade rue Newton de 123 pieds 3 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

5° Un certain carré d'îlet situé dans le cinquième district de cette ville, connu comme le carré d'îlet No 223 borné par les avenues Elmire et Pacifique et les rues Lapeyrouse et Socrates, et a une façade à chacune des rues Lapeyrouse et Socrates de 247 pieds 4 pouces, et une profondeur à chacune des avenues Pacifique et Elmire de 269 pieds 9 pouces. Le tout d'après des plans de W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849. Les dits croquis sont faits par G. W. C. Behan daté le 17 décembre 1890, actuellement en exhibition à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit garanti par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, les billets du vendeur et honoraires d'avocat ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant George C. Preot, notaire, aux frais des acquéreurs.
30 déc—30 [illegible] janv 3 10 17 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY

Stock de groceries, vins, liqueurs, balances, glacières, etc.

Geo. M. Steeckinger vs ses créanciers.

No 31,832—Cour Civile de District—Division E

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MERCREDI, 28 janvier 1891, à 10 heures et demie A. M., au magasin No 309 rue Bienville coin sud-est de la rue Derbigny, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 12 janvier 1891, et à moi adressé—

Le stock de groceries, vins, liqueurs, balances, glacière, etc., contenu dans le magasin ci-dessus mentionné.

Conditions—Strictement comptant.
15 janv—15 22 28

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chevaux, Mulets, Wagons d'Express, Dray, etc., à l'encan.

James Tierney vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 31,847.

PAR A. BRIGNONI Encanteur—Bureau, No 38 rue Royale—SAMEDI, 24 janvier 1891, à 11 heures A. M., au No 326 de la rue Félicité, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile, Division A, en date du 13 janvier 1891, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir:

5 chevaux, 2 mulets, 1 poulain, 9 charrettes, 1 dray, 1 jeu de harnais.

Conditions—Comptant.
15jan—15 18 23 24

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles.

Succession de A. Biscabe.

No 26,844—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI, 26 janvier 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1890, pour le compte de la dite succession—

50 actions du fonds capital de la Compagnie de l'Hôtel St Charles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
14 jan—14 17 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix dans le 1er district, près du Marché Poydras,

No 301 rue Girod, entre Franklin et Liberté.

Succession de Luther F. Tower.—No 26,774.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, entre Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, daté du 28 avril 1890 pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le No 21 sur un plan de L. Bringier daté du 30 avril 1836, et qui lot mesure 26 pieds 6 pouces de façade à la rue Girod sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages et un dans l'arrière, avec quatre chambres de chaque côté, une cuisine à 2 étages avec chambre de domestiques, citerne, hydrant, etc. connue par le No 301 rue Girod.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur devra payer les taxes de 1890 en sus de son adjudication.

Les actes de vente pardevant Geo. G. Preot, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 janv—10 17 24 31—fév 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence élégante et parfaitement située pour une famille.

No 284 rue Septième, à quelques pieds de l'avenue St Charles.

Amos Kent vs. Mme L. F. Kent, individuellement et tutrice et al.

No 925—Dix huitième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Tangipahoa, Etat de la Louisiane.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 17 janvier 1891 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, [illegible] entre Commune et Gravier en vertu d'un ordre et conformément à un jugement de l'Hon. [illegible] Thompson, juge de la Dix huitième Cour de District judiciaire pour la paroisse Tangipahoa Etat de la Louisiane, en date du 29 novembre 1890, [illegible] la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, ou morceau de terre, situé et étant dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues Septième, Huitième, St-Charles (ci-devant Nayades) et Prytanée, anciennement dans le faubourg Livaudais, [illegible] Jefferson, [illegible] mesurant [illegible] profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles [illegible].

Les améliorations comprennent cette élégante maison de résidence à deux étages en bois ayant pour famille ayant au premier étage une vaste galerie de façade, corridor, salons doubles à alcôve, salle à manger, office, grande cuisine et six chambres à coucher, chambre à bain avec baignoire [illegible] au second étage; [illegible] citernes, chambre à bois, [illegible] écurie, [illegible] un vaste terrain admirablement bien tracé sur une pelouse qui compte nombre de plantes de choix et de fleurs, des orangers et autres arbres, etc. Elle porte le numéro municipal 284 de la rue Septième. La propriété est vendue sujette à un bail de W. T. [illegible] au taux de quarante cinq dollars par mois, expirant le 30 septembre 1891.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant C. M. Bussie, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 déc—13 20 27—janv 3 10 17

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Résidences Confortables, Dans le Troisième District.

Nos 42 et 44 rue Congrès, près Royale.

Succession de Mme C. Trockenbrod, femme d'Ittomine Harner.

No 31,861—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 17 janvier 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 décembre 1890, rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Les deux jolis cottages simples Nos 42 et 44 rue Congrès, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Congrès, Dauphine, Royale et Elmira, mesurant 45 pieds 3 pouces face à la rue Congrès sur une profondeur de 95 pieds de profondeur. La bâtisse No 42 contient une galerie sur la façade et trois chambres, allée sur le côté, cour sur le devant et à l'arrière, citerne, etc., et le No 44 ayant une galerie sur la façade, cuisine et quatre chambres, allée sur le côté, à l'arrière, citerne, allée sur le côté, etc. Ces résidences confortables se recommandent d'elles-mêmes à ceux qui cherchent un logement et ceux qui veulent placer un petit capital.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit en un billet spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de vingt pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
18déc—13 20 27 jan3 10 17

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et Résidence,

Coin des rues Laurel et Antonine.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,606—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune,—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael, sa femme, daté le 8 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Antonine, Laurel, Constance et Peniston, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Laurel sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, autrefois un magasin et résidence, bâtisses pour écurie, citerne, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions — Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. H. Downing, notaire.

Dix pour cent déposé à la vente.
11 jan—11 17 24 31—fév 7 14

Abeille de [illegible]
Bureau [illegible]
NOUVE[illegible]
JEUDI, [illegible]

V[illegible]

Mandeville.

LE STEA[illegible]

Commençant [illegible]
Quittera MIL[illegible] du Dépôt de [illegible]
Les MARDIS, [illegible]
Les JEUDIS,
Les SAMEDIS,
Au retour, [illegible]
Les LUNDIS [illegible]

TOUS LES [illegible]

27 mars—

COMPA[illegible]

CHE[illegible]

Queen[illegible]

D. G. EDWA[illegible]

GR[illegible]